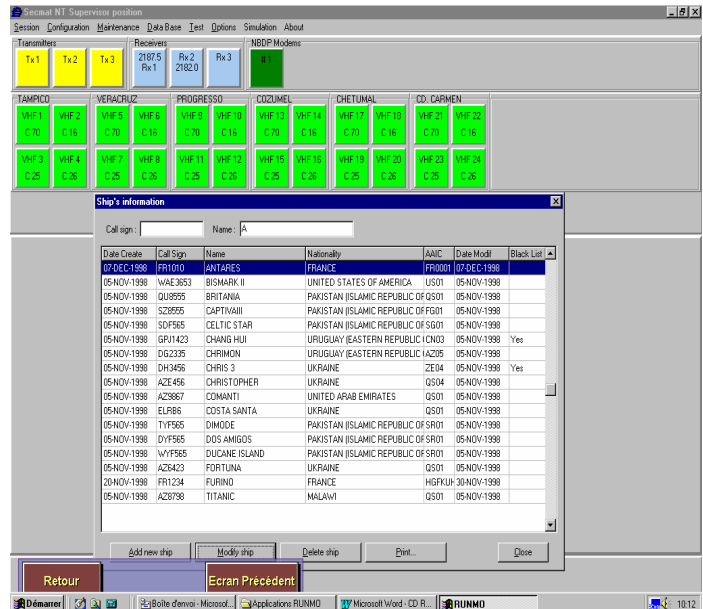


**TRAFIC COMMERCIAL AUTOMATIQUE EN RADIOTELEPHONIE**  
VHF  
**APPELS ASN NAVIRE VERS TERRE**

Ce module logiciel a été développé pour permettre l'établissement des appels ASN dans le sens Navire-vers-Terre pour le trafic commercial automatique en radiotéléphonie, dans la bande VHF.

- Conforme aux dernières recommandations M.493, M.541 et M.689 de l'UIT-R
- Gestion des équipements radio
- Gestion des accès au RTCP
- Contrôle automatique d'autorisation d'appel
- Taxation des appels
- Compatible avec les autres modules logiciels des services du SMDSM et des Services Mobiles Maritimes
- Fonctionne sous WINDOWS™XP



**ASPECTS TECHNIQUES**

**Réception d'un appel venant d'un navire**

La séquence d'appel ASN est transmise sur le canal d'appel VHF (C70) et reçu par le récepteur VHF de la station côtière.

L'EGCA (Equipement de Gestion et de Commutation des Accès) démodule et décode la séquence d'appel ASN.

**Identification du navire**

L'identité du navire appelant est contrôlée dans la Base de Données des Navires et, s'il est autorisé et si un canal de trafic est libre, l'EGCA de la station côtière initialise la transmission d'un accusé de réception sur le canal d'appel ASN, via un démodulateur ASN et un émetteur.

**Cas des navires non autorisés**

Si le navire appelant n'est pas autorisé selon la Base de Données des Navires, l'EGCA envoie un accusé de réception avec la télécommande 104 "réponse impossible" et la télécommande 2 "Station barrée".

**Procédure optionnelle "rappel de sonnerie"**

Cette procédure est utilisée si aucun canal de trafic n'est disponible à la station côtière.

**Mise en relation de l'appel**

Une fois que l'EGCA de la station côtière commence à composer le numéro de l'abonné, le circuit de la ligne est connecté au chemin radio. La taxation commence après le décroché de l'abonné.

A tout moment de la communication, l'EGCA de la station côtière détecte le signal d'occupation du RTCP.

**Achèvement de l'appel**

La fin de communication soit par le navire soit par le signal d'occupation ou la condition de "raccroché" détecté par le RTCP:

- arrête le comptage de la durée de l'appel,
- transmet, sur le canal de trafic, un accusé de réception ASN incluant la durée de l'appel taxable sur le canal de trafic.

**Equipement requis**

- Equipement de Gestion et de Commutation des Accès
- Un PC Pentium équipé de WINDOWS™ XP est recommandé.

**Autres modules requis**

- Taxation des appels en radiotéléphonie, en VHF.